

# **Convention Nationale du 3 octobre 2020**

## **MODE D'EMPLOI**

Conformément à nos statuts (Art 6), la Convention du PCD se réunit tous les trois ans, sur convocation du Président, pour entendre le rapport d'activités du mandat écoulé, le rapport financier correspondant ainsi que le budget, délibérer sur l'action générale et sur les orientations politiques du PCD, élire le président du PCD et, avec lui sur un même bulletin de vote, le secrétaire général et le trésorier, pour un mandat de trois ans. Le Bureau Politique réuni le 30 mars 2020 a décidé des modalités d'organisation et de tenue de cette Convention 2020 ainsi que des procédures de candidature et de vote pour la nouvelle présidence.

### **Qui peut candidater au poste de Président ?**

Les conditions d'éligibilité au poste de président sont les suivantes :

- Être à jour de cotisation lors du dépôt de la candidature ;
- Avoir cotisé 3 années au PCD ;
- Avoir exercé ou exercer un mandat électif au titre du PCD ou avoir occupé ou occuper une fonction d'encadrement au PCD (Délégué départemental, président départemental, membre bureau politique) ;
- Être de nationalité française.

Le candidat à la présidence du PCD se présente avec un candidat au poste de trésorier et un candidat au poste de secrétaire général. Ces 2 candidats doivent être à jour de cotisation lors du dépôt de la candidature.

**Les candidatures sont à envoyer sur papier libre, par courrier à PCD (Candidature Convention 2020) - 40bis, avenue Foch 78120 Rambouillet, ou par mail à [contact@lepcd.fr](mailto:contact@lepcd.fr). Elles devront être reçues au siège du PCD avant le 30 août 2020.**

### **Qui pourra voter ?**

Tous les membres à jour de cotisation au 30 août à minuit seront réputés électeurs pour la Convention 2020.

### **Comment se dérouleront les opérations de vote ?**

Afin de permettre au plus grand nombre d'entre vous de voter, le vote sera sous forme électronique (en ligne) et se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

- 31 août 2020 : Le corps électoral (adhérents à jour de cotisation) sera figé et la liste des candidats arrêtée. Le Bureau Politique validera le corps électoral et la liste des candidats
- A partir du 16 septembre : Envoi à tous les électeurs de la liste des candidats ainsi que du code d'accès personnel à la plateforme de vote en ligne.
- 25 septembre 2020 : Ouverture de la plateforme de vote.
- 2 octobre à 20h : Fermeture de la plateforme.
- Proclamation des résultats du vote lors de la Convention qui se déroulera

**samedi 3 octobre à Paris.**

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 01 30 88 62 14 ou [contact@lepcd.fr](mailto:contact@lepcd.fr).